



Litige avec mon opticien qui nie sa responsabilité

Par **mehlina**, le **10/05/2008** à **20:23**

Bonsoir,
Je porte des lentilles de contact depuis 10 ans. Au mois d'Octobre 2007, je me suis rendu chez mon opticien pour récupérer mes lentilles commandées et acheter une solution multifonctions que j'ai l'habitude d'utiliser. Il m'a vendu involontairement une solution de décontamination que j'ai utilisé quelques jours plus tard. J'ai constaté la nature du produit une fois que j'ai appliqué la lentille dans mon oeil (résultat : une kératite constatée par mon ophtalmologiste sur certificat médical). Mon opticien a reconnu son erreur par téléphone et m'a donc donné les coordonnées de son assurance.
Finalement, mon dossier a été récemment clôturé car l'opticien a nié par écrit sa responsabilité et déclare m'avoir vendu une solution de décontamination et que c'était à moi de lire la notice d'utilisation (!)
Je maintiens son erreur dans la vente de produit mais je ne sais pas quel recours dois-je faire pour avoir justice. Je vous remercie de votre réponse.